



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT PORTANT LE NUMÉRO 103-2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 5 juin 2023 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement portant le numéro 103-2021 et ses amendements, pour les propriétés sises au 206-272 et 250, chemin de la Montagne à La Pêche connue sous les lots 4 454 634 & 4 745 959 du cadastre du Québec.

Demande de dérogation mineure afin de pouvoir réaliser une opération cadastrale visant la création de 3 nouveaux lots non conformes au Règlement de lotissement 103-2021.

La séance publique aura lieu à la Salle Desjardins du Complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël à La Pêche, et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

DONNÉ à La Pêche, ce 11^e jour de mai deux mille vingt-trois (2023).

M^e Sylvie Loubier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 11 mai 2023.

M^e Sylvie Loubier
Greffière